

0335 6X-1001

Syndicat départemental des eaux de l'Aube

Commune de JUVANCOURT

Expertise hydrogéologique et dispositions concernant la protection
du captage utilisé pour l'alimentation en eau de la commune

DASSONVILLE (12/10/1998)

L'alimentation en eau potable de la commune de Juvancourt (150 habitants) est assurée par pompage dans un puits de 9m de profondeur creusé dans les alluvions de l'Aube, dont le substratum est constitué par les formations calcaires de l'Argovien. Il est situé à une quarantaine de mètres en rive droite d'un ruisseau, la Maze, affluent de l'Aube, et en amont du village.

Le débit pompé est compris entre 25 et 40 m³/j.

L'aquifère est en équilibre avec l'Aube. Sa profondeur est à 2m sous le terrain naturel.

Les formations calcaires sous-jacentes donnent lieu à des circulations souterraines d'eau de type karstique.

Ces circonstances, liées à l'absence d'une couverture naturelle protectrice de la nappe, rendent l'aquifère vulnérable à la pollution, notamment d'origine agricole.

L'eau du puits est désinfectée par chloration à la station de pompage.

Qualité des eaux

Les eaux captées sont de qualité bactériologique et physico-chimique bonne, justiciable d'une désinfection.

La teneur en nitrates est supérieure à 30 mg/l. Les teneurs en pesticides sont également élevées.

La qualité de la ressource nécessite des mesures, non seulement pour en assurer sa protection, mais aussi sa conservation, au regard des activités agricoles en amont du captage.

C'est pourquoi je propose l'instauration suivante des périmètres de protection.

Périmètres de protection

1 - Périmètre immédiat

Ce périmètre est constitué (référence cadastrale 83).

Une grille d'accès est à rétablir.

2 - Périmètre rapproché

Il sera constitué par la limite extérieure de l'ensemble des parcelles de terrain situés en rive droite de la Maze, en amont du puits, portant les références : ZH 82a,81a,78,76,114 et 113.

L'épandage de pesticides, de lisiers de porcherie, de boues de station d'épuration d'eaux usées, de même que tout dépôt de déchets y seront interdits.

3 - Périmètre éloigné

Compte tenu du faible pompage actuel ce périmètre ne sera pas constitué.

Une révision du dispositif de protection de la ressource en eau s'impose au cas où le débit pompé viendrait à dépasser 100 m³/j et si des épandages de lisiers de porcherie ou d'élevage de volaille venaient à être autorisés sur les communes de Juvancourt et de La Ferté-sur-Aube.

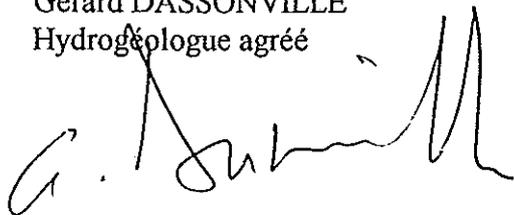
En conclusion,

de manière à assurer la protection des eaux souterraines captées pour l'alimentation de Juvancourt, je propose l'application des servitudes réglementaires dans les périmètres de protection ci-dessus définis.

Le 12 Octobre 1998

Gérard DASSONVILLE

Hydrogéologue agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Dassonville', written over the typed name. The signature is fluid and cursive.A small, simple handwritten mark or flourish, possibly a checkmark or a stylized letter, located below the signature.